



Ville de Porrentruy
Histoire Vie Nature Formation

REPONSE A LA QUESTION ECRITE CONCERNANT LA GESTION DES COMPORTEMENTS LORS DES MATCHS DE HOCKEY (N° 1281) (PS-LES VERTS)

Séance du 6 février 2025

Point n° 8

Lors des événements à la patinoire et plus précisément les matchs de hockey du HC Ajoie, deux zones sont définies. La première concerne l'intérieur de la patinoire et les alentours, de l'entrée de la piscine à l'ouest au passage inférieur sous la route de Courgenay à l'est, qui est gérée par le SidP dans le cadre de ses prestations pour le HC Ajoie. La partie Voyeboeuf et les routes d'accès depuis la ville et la gare sont nettoyées par la Municipalité dans le cadre des tournées de balayage habituelles. Le programme de nettoyage est cependant planifié en fonction des matchs de hockey. Les problèmes liés aux déchets abandonnés sur la chaussée (restes de fumigènes, cannettes, etc.) se présentent principalement sur l'itinéraire entre la gare et la patinoire via la rue de la Maltière/chemin des Bains. Il s'agit de cas exceptionnels avec les supporters de certains clubs se déplaçant dans des trains organisés.

Question : Les clubs appliquent-ils un protocole de sensibilisation et de protection de l'environnement en lien avec les objets, emballages, confettis vendus ou distribués lors des matchs ?

Réponse : Tous les débits de boissons et de nourriture se font avec de la vaisselle réutilisable et les déchets ont ainsi très fortement diminués. Le HC Ajoie est en contact permanent avec ses clubs de supporters et régule dans la mesure du possible la gestion des déchets.

Question : La commune de Porrentruy s'inclut-elle dans une démarche de prévention ?

Réponse : Les services de la Municipalité, le SidP et le club du HC Ajoie sont en contact régulièrement pour définir les prestations de chacun et rapporter les événements problématiques. Une convention est en cours de rédaction car les tâches de chacun des acteurs ne sont actuellement pas écrites et se font ainsi automatiquement de longue date. Par contre, une convention écrite existe entre le SidP et le HCA.

Question : Quels sont les coûts et qui paie les réparations et les remises en état chez les privés et pour la commune ?

Réponse : Les cas de déprédations chez les privés ne se sont jusqu'à maintenant jamais présentés sur la zone gérée par la commune. Pour ce qui est des déprédations dans et à proximité directe de la patinoire, zone gérée par le SidP, les factures sont envoyées au HC Ajoie, organisateur des manifestations. Il faut noter que les responsables des déprédations sont rarement identifiés dans la foule des supporters. Les nettoyages des rues d'accès à la patinoire entrent dans le cadre de la tournée de nettoyage habituelle qui est agendée en fonction des matchs de hockey.

20 janvier 2025

Le Conseil municipal